

CONSEIL DE QUARTIER DU 16 NOVEMBRE 2016

DUMAY / LELONG / SAINT-HUBERT

(salle de répétitions de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 19h00 :

Valérie DOLLFUS

Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, des Affaires Générales et de l'Informatique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : Nicole CARCONE

1/ Thèmes communs :

- Le civisme, une valeur que la Ville souhaite promouvoir
- Le Conseil municipal des enfants

2/ Questions diverses

LE CIVISME, UNE VALEUR QUE LA VILLE SOUHAITE PROMOUVOIR :

Les conséquences des incivilités

- **55 tonnes** de dépôts sauvages collectés chaque mois
- En février dernier, lors de l'opération de nettoyage de la RN 6 réalisée par des citoyens : **7,5 tonnes de déchets** collectés sur 5,5 km
- Désagréments liés aux dépôts, tags et dégradations en tous genres

Le coût des incivilités en 2015

- Ramassage des papiers et déchets divers dans les espaces publics : 830 000 €
- Ramassage des dépôts sauvages : 338 000 €
- Enlèvement des voitures ventouses : 18 300 €
- Surveillance et verbalisation : 44 000 €

TOTAL : 1,2 million € pour la Ville

- *N.B.* : Le ramassage des dépôts sauvages en Forêt de Sénart coûte également chaque année **100 000 €** à l'ONF

Les actions entreprises par la Ville

1. Nettoyage des rues 7 jours sur 7
2. Présence renforcée d'agents sur le terrain
3. Campagne de promotion du civisme
4. Mise en place du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui va travailler aussi sur le thème du civisme.

Zoom sur la campagne en faveur du civisme

- **Affichage « choc »** pour appeler l'attention
- **Nouvelle opération de ramassage** des déchets sur la RN6 le 27 novembre 2016
- **Création d'un poste de médiateur du tri** à l'Oly, en lien avec le centre Aimé Césaire (début 2017)
- **Création de bornes d'apport volontaire** au parking Foch Ouest
- **Vidéo-verbalisation** des contrevenants (tolérance zéro)
- **Projet de création d'un éco-centre sur Montgeron**

Les bons réflexes

1. **Signaler** tout désordre sur la voie publique (éclairage défectueux, végétation débordante, dégradation, etc.) à la police de l'environnement :
police.environnement@montgeron.fr
ou
01.69.40.22.00
2. **Trier, recycler et déposer** à la déchèterie de Vigneux ou à la Ressourcerie située au 46 avenue Jean Jaurès
3. Pour les **encombrants**, en plus des deux collectes annuelles, possibilité de **prendre rendez-vous** avec le prestataire de l'agglomération pour un enlèvement à domicile : 0 800 97 98 00

Conclusion

Au-delà du coût pour la Ville, le civisme est un enjeu de cohésion et de respect :

- Respect des habitants
- Respect du cadre de vie
- Respect de l'environnement.

⇒ **L'espace public est un lieu qui appartient à chacun**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

A l'origine de cette initiative, une conviction : L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fondamental dans l'éducation des enfants.

Présentation

- **L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par :**
 - ✓ La familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections),
 - ✓ Une gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative et des élus adultes.

Fonctionnement

- Le CME est composé de 35 enfants élus dans les classes de CM1/CM2 de la ville. Le nombre d'élus est proportionnel à l'effectif de ces classes.
- Toute l'année, les élus se réuniront en commissions (dont les thématiques seront préalablement définies avec eux), accompagnés d'un intervenant du service Enfance – Education, afin de proposer différents projets, à l'instar du nettoyage des abords de la Forêt de Sénart et d'y participer.

- Les élus du CME s'engagent à représenter leurs camarades, leur école, leur quartier, et les tenir informés de leurs actions.

QUESTIONS DIVERSES

Où en est-on de la fibre ?

Entre 2014 et 2016, 20 points de mutualisation ont été installés sur la ville. En début d'année, une convention a été signée pour pouvoir installer la fibre en aérien, via les poteaux électriques. SFR indique tenir ses engagements pour fin 2017. Actuellement, une étude est en cours par ERDF et SFR sur les poteaux pour savoir s'ils peuvent être porteurs ou non de la fibre. Enfin, seuls deux opérateurs sont actifs sur la Ville : SFR et Orange. Lorsqu'un bâtiment est raccordé, il faut compter 3 mois pour être éligible et pouvoir alors contacter l'opérateur de son choix. Une réunion publique sur ce seul sujet est prévue à l'Astral le 25 janvier prochain à 20H.

Allée d'Ormoy : il y a d'importants problèmes de stationnement dus aux promeneurs en forêt et à un voisin qui héberge des gens. Ce stationnement rend difficile voire impossible le passage de la balayeuse, ce qui explique que cette allée soit très souvent sale. Ne serait-il pas possible de remplacer la bande jaune jamais respectée par des plots sur le trottoir ?

Les voies d'accès à la Forêt et à la Pelouse sont particulièrement touchées par le problème de stationnement. La Police Municipale va se mobiliser sur cette allée pour verbaliser les contrevenants sur plusieurs semaines (après information la première fois par la pose d'un flyer sur pare-brise). M. FERRIER, Adjoint en charge de la Sécurité et du Stationnement va se rendre dans la rue concernant le remplacement de la bande jaune par des potelets.

Lorsque les contrevenants sont identifiés grâce à l'immatriculation de leurs véhicules dans le cas de dépôts sauvages, la Ville prévoit-elle, en cas de récidive, la confiscation du camion, notamment dans le cas d'artisans ?

Les contrevenants sont systématiquement verbalisés. Le camion ne peut être saisi qu'en flagrant délit, sur place.

Le quartier est passé en limitation de vitesse à 30km/h. A quoi cela sert-il puisque la limitation à 50km/h n'était déjà pas respectée ?

La Police Municipale effectue deux contrôles de vitesse par semaine et par brigade. Cependant la Commune compte 277 rues, il est donc difficile de tout faire en même temps et aussi régulièrement que les riverains le souhaiteraient. Il faut savoir que la Ville ne perçoit que 5.50€ quel que soit le montant de l'amende. Le reste est perçu par l'Etat. L'objectif des verbalisations n'est donc pas son enrichissement.

Rue Saint Hubert : n'est-il pas possible d'envisager un stationnement mi-trottoir, mi-chaussée, sur la deuxième partie de cette rue, en direction de la Forêt ? Par ailleurs est-il prévu l'aménagement d'un rond-point angle rue Saint-Hubert – rue du Château car des arbres ont été abattus ?

Le terrain situé angle rue du Château – rue Saint Hubert est une parcelle qui appartient à l'ONF. Des travaux forestiers y ont été entrepris auxquels la Ville n'a pas pris part. Il n'y a aucun projet prévu (giratoire ou construction) d'autant que cette parcelle est classée.

S'agissant de la demande de création d'un stationnement mi-chaussée, mi-trottoir, cela semble compromis pour cette rue où les trottoirs sont étroits. Toutefois des solutions sont recherchées pour réduire la vitesse, notamment avec la création d'une écluse.

Dans le cadre d'une campagne d'abattage, l'ONF n'a procédé qu'à la récupération des grumes, laissant tout ce qui n'était pas exploitable. Visuellement cela revient à laisser des déchets végétaux. La Ville compte-t-elle intervenir auprès d'elle à ce sujet ?

M. DUROVRAY, en qualité de Président du Conseil départemental, a convoqué le Directeur Régional de l'ONF à ce sujet pour l'informer de la suspension des subventions départementales si une telle situation devait se renouveler (à savoir laisser des grumes à proximité des habitations ou encore procéder à des coupes franches). Pour information, le Département a financé l'ONF pour la pose de glissières le long de la RN6, notamment entre la station BP et la Pyramide de Brunoy, afin d'éviter la présence de prostituées, les stationnements et les dépôts sauvages.

Lors des heures d'ouverture de la déchetterie de Vigneux, notamment le weekend, l'attente est telle que beaucoup hésitent à s'y rendre, ce qui explique aussi peut être une partie des dépôts sauvages. Ne serait-il pas possible de prévoir des horaires d'ouverture différents pour les particuliers et les professionnels ?

L'éco-centre sur Montgeron, construit et financé par le SIREDOM (syndicat auquel la Ville adhère), va être réalisé en 2017 à côté du COSEC. Il ne sera pas réservé aux habitants de Montgeron mais ouvert également à ceux des communes voisines. Les villes de l'ex Val d'Yerres dépendent du SIVOM et ont leur propre dispositif. La politique du SIREDOM est de multiplier ce type d'établissements (rénovation de celui de Vigneux et création d'une dizaine d'autres) pour mieux répondre aux besoins de la population.

Rue Corot : la proximité d'une maternelle et d'un centre de loisirs pose des problèmes de stationnement anarchique de la part de parents qui empêchent souvent les riverains de sortir de chez eux.

Il sera demandé à la Police municipale d'informer les contrevenants dans un premier temps par la pose d'un papillon sur leur pare-brise. Ensuite, sur plusieurs jours, des verbalisations seront effectuées afin que les automobilistes prennent conscience de la gêne occasionnée et adoptent un autre comportement.

Avenue Lucie : plutôt que le stationnement mi-chaussée, mi-trottoir, il faudrait prévoir un stationnement sur la voie des deux côtés de la chaussée en alternance. C'est le seul moyen de faire baisser la vitesse des véhicules.

La création d'un stationnement mi-chaussée, mi-trottoir, fait suite à une concertation avec les riverains de l'avenue Lucie qui ont privilégié cet aménagement. Bien évidemment si cela ne convient pas il pourra être envisagé un stationnement autre mais toujours après un processus d'échange et de concertation avec les riverains. La Ville ne décide jamais seule.

Quel sera le rôle précis du Conseil Municipal des Enfants ?

L'idée est de sensibiliser les enfants sur des sujets importants de la ville afin que des idées émergent de leur part et que des actions concrètes soient mises en place. Rien de mieux que des enfants pour parler des solutions et règles de civisme à d'autres enfants.

Qu'est-ce que la Ville compte faire pour le déplacement des personnes souffrant d'un handicap dans les rues de Montgeron (et notamment résidence Vandeville) ?

La résidence Vandeville a bénéficié d'un budget alloué multiplié par trois en ce qui concerne les rénovations (et notamment les mises aux normes PMR – personnes à mobilité réduite). Les trottoirs verront également les nids de poule rebouchés.

L'ONF a réalisé un cheminement sous le pont de la nationale qui devait se poursuivre du côté de la route afin de permettre de rejoindre la maison forestière. Force est de constater que cela n'est plus à l'ordre du jour. Quelle est la position de la Ville sur ce dossier ?

M. DUROVRAY va adresser une demande de finalisation de ce cheminement auprès de l'ONF pour 2017.

Comment sont organisées les patrouilles de la police municipale car on ne remarque plus de présence policière dans le quartier Saint Hubert depuis un moment.

Le nombre de policiers municipaux a été multiplié par 2. Les rues posant le plus de problèmes sont identifiées et les patrouilles sont diligentées dans ces rues pour la prévention puis la verbalisation sur plusieurs semaines, jusqu'à ce que le problème soit réglé (problèmes de stationnement, problèmes de vitesse...). La Ville évite de faire seulement des actions sporadiques ou ponctuelles car si la présence des policiers n'est pas inscrite dans la durée, aucun changement n'est observé.

Tous les camions desservant le centre de tri postal empruntent la rue du Verger et les difficultés qu'ils ont à tourner rue des Coteaux entraînent des embouteillages quotidiens. C'est d'ailleurs une rue où la vitesse est excessive et pour laquelle aucun contrôle n'est effectué. Par ailleurs, nombre de Yerrois garent leurs véhicules dans cette rue afin de ne pas payer le stationnement sur leur commune.

Concernant les camions, la Ville va se rapprocher des services postaux.

Dans le Montgeron Mag, on apprend que de plus en plus d'emballages de produits peuvent être déposés dans les bacs jaunes. Cela pose le problème de la fréquence du ramassage car les bacs se remplissent plus vite et débordent souvent.

Nous sommes dans une période de mutation où l'on récupère effectivement de plus en plus de choses pour les trier et leur donner une seconde vie. C'est ce qui explique la multiplication des produits récoltés. Ce tri est très variable d'une famille à une autre en fonction de son implication environnementale ou de sa constitution. Vous pouvez donc adapter la taille des poubelles à vos besoins. Des bornes d'apport collectif enfouies ont été installées sur le parking Foch permettant d'y déposer le trop plein.

L'ONF n'entretient pas les routes d'accès à la Forêt de Sénart (présence d'ornières très importantes notamment sur le parking situé à la Pyramide de Brunoy). Il devient particulièrement risqué de s'y aventurer en voiture.

Les bus de la STRAV sont implantés sur le terrain de l'ONF. Il est prévu que ces bus déménagent et qu'à cet endroit soit situé le futur parking des visiteurs de la forêt. Ceci explique en partie le manque d'entretien de certains espaces existants par l'ONF, car ceux-ci sont amenés à disparaître. La Ville peut cependant prévoir de reboucher certains trous afin de faciliter la circulation et le stationnement aux abords de la forêt.

A partir de quel moment considère-t-on une voiture comme « ventouse » ?

Au-delà de 7 jours de stationnement d'un véhicule sur la chaussée sans qu'il ne bouge une procédure peut être engagée pour faire retirer ce dernier. Evidemment, un discernement est nécessaire, notamment en été quand des véhicules sont stationnés car les propriétaires sont en congés.

Les voitures en stationnement empêchent le nettoyage correct des rues, notamment en automne avec les feuilles mortes. Ne serait-il pas possible de prévoir une interdiction de stationner les véhicules le jour de passage de la balayeuse Nicollin ?

En automne, lorsqu'il pleut, la Ville diffère généralement le ramassage des feuilles pour leur laisser le temps de sécher et permettre un ramassage efficace. Il n'est pas forcément nécessaire de déplacer les voitures pour procéder à leur ramassage. Ce serait d'ailleurs une procédure administrative très lourde (information des riverains en amont, obligation de déplacement de leur véhicule 2 fois dans le mois). La puissance des souffleurs utilisés par Nicollin permet de ramasser les feuilles, sauf celles coincées sous les roues des voitures. De plus, certaines rues sont priorisées : c'est le cas du Bd Sellier ou de la rue Léon Deglaire par exemple, car ce sont des rues très fréquentées et en pente.

Rue Marguerite : la vitesse est en augmentation. N'est-il pas possible de prévoir un aménagement dans cette rue afin de la limiter, comme cela a été fait dans d'autres rues comme Léon Deglaire, Victor Hugo ou Avenue Lucie ?

Les quartiers résidentiels sont mis en zone 30 petit à petit. Effectivement, les panneaux ne sont pas suffisants, ce qui explique la création d'aménagements physiques. Mais ces derniers ont un coût et ils

ne peuvent être envisagés dans toutes les rues la même année. Le problème de la rue Marguerite est qu'elle est en sens unique. Cela favorise la vitesse car les conducteurs savent qu'ils ne croiseront personne. Des chicanes serrées ne peuvent être envisagées à cause du passage des bus tout comme les dos d'âne, qui obligent ces derniers à les passer presque à l'arrêt. Envisager un stationnement côté Pelouse serait dommage pour la perspective de ce site. La seule solution serait éventuellement la création d'une écluse, mais c'est à voir encore une fois à cause du passage des bus et parce que cela entraînerait la suppression de places de stationnement.

Le soir du 11 novembre la pharmacie normalement de garde, celle du centre Leclerc, était fermée. Ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Ce n'est effectivement pas normal. Les services de la Ville vont rencontrer les pharmaciens pour en connaître les raisons.

Serait-il possible de prévoir un passage piétonnier de la rue Pierre à la zone piétonne de la Pelouse afin d'éviter de marcher directement sur l'herbe ?

A cet endroit l'extension avec des pavés cassait la perspective. Cela a été discuté avec des associations et des riverains qui se sont prononcés majoritairement contre. Un chemin naturel se forme mais il est vrai qu'en cas de pluie cela reste un peu gênant.

De la rue Cassin à la rue Marguerite, des grands arbustes ont été plantés à nouveau empêchant la visibilité des automobilistes.

Le point va être fait avec le service des Espaces Verts car ne devaient être plantés que des arbustes de petite taille.

Les lignes de bus pourraient-elles être renforcées dans le quartier ?

La liaison de bus a été déjà considérablement renforcée notamment entre la Forêt et la Gare ou dans le quartier Dumay Delille qui est désormais bien desservi. Il reste le quartier rue des Châtaigniers, des Cyprès, qui est malheureusement enclavé. Les lignes de bus ne sont pas de la compétence de la Ville mais de celle du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de la Région. La Ville portera cependant ce dossier car il est parfaitement légitime (notamment une nouvelle desserte de la ligne P).